

**REPUBLIQUE GABONAISE**

**Union - Travail - Justice**



---

**MISSION INTERMINISTERIELLE  
ENGAGEMENTS DE L'ETAT**

---

**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

**ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025**

**Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.**

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

**La présentation de chaque mission détaille :**

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :**

**La présentation du cadrage stratégique du programme :**

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

**La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

**La justification des crédits au premier franc CFA**

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>MISSION ENGAGEMENTS DE L'ETAT</b>	<b>5</b>
<b>PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION</b>	<b>6</b>
PERIMETRE DE LA MISSION	6
DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	6
PRINCIPALES REFORMES	7
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	7
<b>RECAPITULATION DES CREDITS</b>	<b>8</b>
<b>PROGRAMME : DOTATION AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT</b>	<b>10</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>11</b>
PERIMETRE DU PROGRAMME	11
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	11
PRESENTATION DES ACTIONS	12
<b>PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES</b>	<b>13</b>
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	13
<b>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</b>	<b>14</b>
DEPENSES DE PERSONNEL	14
AUTRES DEPENSES	14
<b>PROGRAMME : REMBOURSEMENTS ET DEGREVEMENTS</b>	<b>15</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>16</b>
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	16
<b>PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES</b>	<b>17</b>
DEPENSES DE PERSONNEL	18
AUTRES DEPENSES	18
<b>PROGRAMME : RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES</b>	<b>19</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>20</b>
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	20
<b>PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES</b>	<b>21</b>
DEPENSES DE PERSONNEL	22
AUTRES DEPENSES	22
<b>PROGRAMME : SOUTIEN AUX PRIX DES PRODUITS PETROLIERS</b>	<b>23</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>24</b>
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	24
<b>PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES</b>	<b>25</b>
DEPENSES DE PERSONNEL	26
AUTRES DEPENSES	26
<b>PROGRAMME : LUTTE CONTRE LA VIE CHERE</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>28</b>
PERIMETRE DU PROGRAMME	28
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	28
<b>PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES</b>	<b>29</b>
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	29
<b>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</b>	<b>30</b>
DEPENSES DE PERSONNEL	30
AUTRES DEPENSES	30

<b>PROGRAMME : DETTE AUX AGENTS PUBLICS</b>	<b>31</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>32</b>
PERIMETRE DU PROGRAMME	32
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	32
<b>PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES</b>	<b>33</b>
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	33
<b>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</b>	<b>34</b>
DEPENSES DE PERSONNEL	34
AUTRES DEPENSES	34

# MISSION ENGAGEMENTS DE L'ETAT

# PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission "**Engagements de l'Etat**" est conjointement portée par les ministères de l'Economie et de la Relance et celui du Budget et des Comptes Publics.

## PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "**Engagements de l'Etat**" regroupe les charges financières de la dette publique, les dégrèvements et remboursements, ainsi que les restructurations des services publics personnalisés et le soutien aux prix des produits pétroliers. Eu égard à ce qui précède, elle regroupe les six (6) programmes ci-après :

- Charges de la dette ;
- Dégrèvements et remboursements ;
- Restructuration des entreprises ;
- Soutien aux prix des produits pétroliers ;
- Lutte contre la vie chère ;
- Dette aux agents publics.

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la mission Engagements de l'Etat est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre de programmes	4	0	4
Nombre de BOP	4	0	4
Nombre d'UO	8	0	8
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (1)	0	0	0

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'Etat recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'Etat

## PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence recensés dans le cadre de cette mission sont :

- la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget ;
- la loi organique n°020/2014 du 15 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) ;
- le décret n°000211/PR/MEF du 2 juillet 2020 portant réorganisation de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques ;
- le décret n°0150/PR du 08 mai 2014 fixant les attributions du Ministère de l'Economie et de la Prospective ;
- le décret n°0332/PR/MEEDD du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable ;
- le décret n°0156/PR du 08 mai 2014 fixant les attributions du Ministère du Budget et des Comptes Publics ;
- le décret n°0122/PR/MECIT du 28 février 2012 portant réorganisation de la Direction Générale des Impôts ;
- le décret n°635/PR/MECIT du 20 août 2010 ;
- le décret n°1207/PR/MINECOFIN du 17 novembre 1977 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et des Participations.

## PRINCIPALES REFORMES

---

En 2024, aucune Garantie de l'Etat ne sera inscrite dans cette mission.

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission "Engagements de l'Etat" retrace les dépenses budgétaires résultant du mécanisme de :

- la gestion des charges de la dette ;
- l'application des dispositions fiscales prévoyant des dégrèvements d'impôts (prise en charge par l'État de l'impôt dû par un contribuable), des remboursements, des restitutions de crédits d'impôt ou des compensations prévues par des conventions fiscales ;
- la gestion du contentieux issu fusion-absorption-suppressions de services publics personnalisés de l'Etat ;
- du soutien apporté par l'Etat aux prix des produits pétroliers à caractère social, apporté aux ménages.

## OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

---

Les dotations relatives à cette mission n'obligent pas les différents RProg à se soumettre à une démarche de performance.

# RECAPITULATION DES CREDITS

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
		Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LF pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
			Montant hors ADP	FDC, ADP (2)	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2)	Montant y compris ADP		
35.556	<b>Dotation aux Engagements financiers de l'Etat</b>	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202
35.556.1	Dotation aux Engagements financiers de l'Etat	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202
35.559	<b>Remboursements et Dégrevements</b>	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853
35.559.1	Remboursements et dégrevements	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853
35.560	<b>Restructuration des entreprises</b>	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000
35.560.1	Restructuration des entreprises	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000
35.562	<b>Soutien des prix des produits pétroliers</b>	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000
35.562.1	Soutien des prix des produits pétroliers	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000
35.963	<b>Lutte contre la vie chère</b>	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
35.963.1	Lutte contre la vie chère	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
35.565	<b>Dette aux agents de l'Etat</b>	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000
35.565.1	Dette aux agents de l'Etat	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000
<b>Total pour la mission Engagements de l'Etat</b>		<b>534 250 801 471</b>	<b>553 421 610 055</b>	<b>-</b>	<b>553 421 610 055</b>	<b>536 321 610 055</b>	<b>536 321 610 055</b>	<b>534 250 801 471</b>	<b>553 421 610 055</b>	<b>-</b>	<b>553 421 610 055</b>	<b>536 321 610 055</b>	<b>536 321 610 055</b>

(2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ;  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB).

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP		
<b>35.556: Dotation aux Engagements financiers de l'Etat</b>	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202
Titre I. Charges financières de la dette	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202
<b>35.559: Remboursements et Dégrevements</b>	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853
<b>35.560: Restructuration des entreprises</b>	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000
Titre 6. Autres dépenses	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000
<b>35.562: Soutien des prix des produits pétroliers</b>	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000
<b>35.963: Lutte contre la vie chère</b>	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>35.565: Dette aux agents de l'Etat</b>	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000
Titre 6. Autres dépenses	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000
<b>Total pour la mission Engagements de l'Etat</b>	<b>534 250 801 471</b>	<b>553 421 610 055</b>	<b>-</b>	<b>553 421 610 055</b>	<b>536 321 610 055</b>	<b>536 321 610 055</b>	<b>534 250 801 471</b>	<b>553 421 610 055</b>	<b>-</b>	<b>553 421 610 055</b>	<b>536 321 610 055</b>	<b>536 321 610 055</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853
Titre 4. Dépenses de transfert	77 000 000 000	90 000 000 000	-	90 000 000 000	90 000 000 000	90 000 000 000	77 000 000 000	90 000 000 000	-	90 000 000 000	90 000 000 000	90 000 000 000
Titre 6. Autres dépenses	28 567 381 822	48 100 000 000	-	48 100 000 000	31 000 000 000	31 000 000 000	28 567 381 822	48 100 000 000	-	48 100 000 000	31 000 000 000	31 000 000 000

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

# PROGRAMME : DOTATION AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT

# PRESENTATION DU PROGRAMME

## PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme " Dotation aux Engagements financiers de l'Etat " est mis en œuvre par la Direction Générale de la Dette (DGD) qui a la charge de suivre les engagements intérieurs et extérieurs directs de l'Etat. Il est constitué de crédits évaluatifs.

Le Programme est placé sous la responsabilité du Directeur Général de la Dette qui en est le RPROG. Il concerne l'ensemble des charges dues au titre des intérêts, commissions et frais divers sur les prêts, conventions et accords divers conclus par l'Etat avec les partenaires gouvernementaux, les organismes multilatéraux et les opérateurs économiques résidents et non-résidents. Il intègre également les charges relevant du paiement des coupons et autres frais dus sur les titres émis sur les marchés financiers sous régional et international.

Le Programme "Charges de la dette" est lié aux programmes "Gestion de la dette" et "Comptabilité et trésorerie de l'Etat". Il ne prend pas en compte les remboursements de la dette en capital.

En effet, la gestion stratégique de la dette publique est assurée par la Direction Générale de la Dette. Cette dernière détermine la structure et le niveau des engagements de l'Etat qui constituent les facteurs clés de coût ou de charge de la dette publique, ainsi que des risques qui y sont attachés. Quant à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor, elle assure le paiement des charges de l'Etat, comme les autres dépenses.

Ce programme ne prend pas en compte les remboursements en capital qui sont des charges de trésorerie

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **Dotation aux Engagements financiers de l'Etat** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	1	0	1
Nombre des UO	2	0	2
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (3)	0	0	0

(3) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

### **ACTION N° 1 : Dotation aux Engagements financiers de l'Etat**

La gestion du programme "Charges de la dette" impacte significativement la capacité du Gouvernement à pourvoir, à court, moyen et long termes, à ses besoins de financement en termes de quantité et de qualité des emprunts.

Aussi, les enjeux stratégiques du programme sont les suivants :

- le paiement à échéance de la totalité des charges de la dette publique ;
- le contrôle de l'évolution du taux d'intérêt moyen des engagements en portefeuille ;
- la maîtrise des risques de taux de change et de taux d'intérêt associés au portefeuille de la dette publique.

Le programme "Charges de la dette" comprend une seule action dédiée aux intérêts de la dette intérieure et extérieure.

# PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

## PROPOSITIONS BUDGETAIRES

### PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP		
<b>35.556.1: Dotation aux Engagements financiers de l'Etat</b>	<b>378 407 151 018</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>-</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>378 407 151 018</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>-</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>
Titre I. Charges financières de la dette	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202
<b>Total pour le programme Dotation aux Engagements financiers de l'Etat</b>	<b>378 407 151 018</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>-</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>378 407 151 018</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>-</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202	378 407 151 018	349 463 194 202	-	349 463 194 202	349 463 194 202	349 463 194 202

FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)

ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

# JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

## DEPENSES DE PERSONNEL

Ce programme n'admet aucune dépense liée au personnel.

## AUTRES DEPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions/Titres	Déterminants physiques et financiers		Montants	
			LF 2025	
			AE	CP
<b>Action N° 1 : Dotation aux Engagements financiers de l'Etat</b>			<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>
<b>Titre I. Charges financières de la dette</b>			<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>
Dette extérieure			164 061 445 000	164 061 445 000
Dette intérieure			185 401 749 202	185 401 749 202
<b>Total pour le programme</b>			<b>349 463 194 202</b>	<b>349 463 194 202</b>

### JUSTIFICATION PAR TYPE DE DEPENSE

Actions/Titres	LF 2025		
	Dépenses obligatoires	Dépenses sensibles	Autres
<b>Action N° 1 : Dotation aux Engagements financiers de l'Etat</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre I. Charges financières de la dette</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dette extérieure	164 061 445 000	0	0
Dette intérieure	185 401 749 202	0	0
<b>Total pour le programme</b>	<b>349 463 194 202</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# PROGRAMME : REMBOURSEMENTS ET DEGREVEMENTS

# PRESENTATION DU PROGRAMME

## PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "**Remboursements et dégrèvements**" a pour objet d'identifier les dépenses en atténuation de recettes ayant trait aux impôts d'État. Il vise principalement à retracer les dépenses budgétaires résultant de l'application des règles fiscales lorsqu'elles conduisent à la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts, de remboursements ou restitutions de crédits d'impôt, de compensations prévues par des conventions fiscales internationales.

Le programme est mis en œuvre par la Direction Générale des Impôts (DGI) qui est régie par le décret N°0122/PR/MECIT du 28 février 2012 portant réorganisation de la Direction Générale des Impôts.

Ce programme assure, au sein du Ministère de l'Economie et de la Relance, l'accompagnement et l'assistance aux opérateurs économiques. Il intègre les dépenses liées aux restitutions de crédits d'impôt ou de taxes (TVA) lorsque ces crédits dépassent l'impôt dû et qu'ils remplissent les conditions de reversement.

Le Directeur Général des Impôts, Responsable de Programme (RPROG) est chargé de la conduite dudit programme.

## PRESENTATION DES ACTIONS

La gestion du Programme "**Remboursements et dégrèvements**" impacte significativement la capacité du Gouvernement à pourvoir, à court, moyen et long terme la mise en œuvre de dégrèvements d'impôts, de remboursements ou restitutions de crédits d'impôt, de compensations prévues par des conventions fiscales internationales.

Aussi, les enjeux stratégiques du programme sont les suivants :

- Renforcer l'information des parlementaires sur le niveau réel du remboursement et dégrèvement dans les annexes des projets de lois de finances ;
- Avoir une information nette de l'évolution des dotations budgétaires allouées à ces dépenses.

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **Remboursements et dégrèvements** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	1	0	1
Nombre des UO	2	0	2
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (3)	0	0	0

Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

# PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

## PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP		
<b>35.559.1:Remboursements et dégrèvements</b>	<b>50 276 268 632</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>-</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>50 276 268 632</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>-</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>65 858 415 853</b>
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853
<b>Total pour le programme Remboursements et Dégrèvements</b>	<b>50 276 268 632</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>-</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>50 276 268 632</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>-</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>65 858 415 853</b>
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853	50 276 268 632	65 858 415 853	-	65 858 415 853	65 858 415 853	65 858 415 853

En 2024, la masse de crédits alloués aux dégrèvements et remboursements s'établirait à 50 276 268 632 FCFA et ne concerneraient que le remboursement de TVA.

## DEPENSES DE PERSONNEL

Ce programme n'admet aucune dépense liée au personnel.

## AUTRES DEPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions/Titres	Déterminants physiques et financiers		Montants	
			LF 2025	
			AE	CP
Action N° 1 : Dotation aux Engagements financiers de l'Etat			65 858 415 853	65 858 415 853
Titre 3. Dépenses de biens et services			65 858 415 853	65 858 415 853
Remboursement de TVA			65 858 415 853	65 858 415 853
<b>Total pour le programme</b>			<b>65 858 415 853</b>	<b>65 858 415 853</b>

### JUSTIFICATION PAR TYPE DE DEPENSE

Actions/Titres	LF 2025		
	Dépenses obligatoires	Dépenses sensibles	Autres
Action N° 1 : Dotation aux Engagements financiers de l'Etat	65 858 415 853	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	65 858 415 853	0	0
Remboursement de TVA	65 858 415 853	0	0
<b>Total pour le programme</b>	<b>65 858 415 853</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# PROGRAMME : RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES

# PRESENTATION DU PROGRAMME

## PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "**restructuration des entreprises**" regroupe les crédits budgétaires destinés notamment à la prise en charge des coûts sociaux de restructuration.

Ce programme ne recouvre pas le paiement courant des rémunérations.

Il est mis en œuvre par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, conformément à l'article 22 du décret n°000211/PR/MEF du 2 juillet 2020 portant réorganisation de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

## PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme "**Restructuration des entreprises**" recouvre les actions de dette sociale, notamment les coûts sociaux de restructuration, de suppression et de dette CNSS.

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **Restructuration des entreprises** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	1	0	1
Nombre des UO	1	0	1
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (3)	0	0	0

Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

# PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

## PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LF pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP		
<b>35.560.1:Restructuration des entreprises</b>	<b>10 567 381 822</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>10 567 381 822</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>
Titre 6. Autres dépenses	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000
<b>Total pour le programme Restructuration des entreprises</b>	<b>10 567 381 822</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>10 567 381 822</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>
Titre 6. Autres dépenses	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000	10 567 381 822	13 000 000 000	-	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000

## DEPENSES DE PERSONNEL

Ce programme n'admet aucune dépense liée au personnel.

## AUTRES DEPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions/Titres	Déterminants physiques et financiers		Montants	
			LF 2025	
			AE	CP
Action N° 1 : Restructuration des entreprises			13 000 000 000	13 000 000 000
Titre 6. Autres dépenses			13 000 000 000	13 000 000 000
Règlement des coûts sociaux de restructuration			13 000 000 000	13 000 000 000
<b>Total pour le programme</b>			<b>13 000 000 000</b>	<b>13 000 000 000</b>

### JUSTIFICATION PAR TYPE DE DEPENSE

Actions/Titres	LF 2025		
	Dépenses obligatoires	Dépenses sensibles	Autres
Action N° 1 : Restructuration des entreprises	13 000 000 000	0	0
Titre 6. Autres dépenses	13 000 000 000	0	0
Règlement des coûts sociaux de restructuration	13 000 000 000	0	0
<b>Total pour le programme</b>	<b>13 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# PROGRAMME : SOUTIEN AUX PRIX DES PRODUITS PETROLIERS

# PRESENTATION DU PROGRAMME

## PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "**Soutien aux prix des produits pétroliers**" regroupe les crédits budgétaires destinés au soutien des prix des produits pétroliers à caractère social, notamment le pétrole lampant et le gaz butane. Cette prise en charge vise à permettre l'achat de ces produits au même prix sur toute l'étendue du territoire national.

Ce programme ne prend pas en compte les carburants ou autres lubrifiants, mais il est en cohérence avec la politique sociale du Gouvernement contenue dans les missions santé, éducation, prévoyance sociale.

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **Soutien aux prix des produits pétroliers** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	1	0	1
Nombre des UO	3	0	3
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (3)	0	0	0

Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

# PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

## PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP		
<b>35.562.1: Soutien des prix des produits pétroliers</b>	<b>75 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>75 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>
Titre 4. Dépenses de transfert	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000
<b>Total pour le programme Soutien des prix des produits pétroliers</b>	<b>75 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>75 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>
Titre 4. Dépenses de transfert	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000	75 000 000 000	88 000 000 000	-	88 000 000 000	88 000 000 000	88 000 000 000

## DEPENSES DE PERSONNEL

Ce programme n'admet aucune dépense liée au personnel.

## AUTRES DEPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions/Titres	Déterminants physiques et financiers		Montants	
			LF 2025	
			AE	CP
Action N° 1 : Soutien des prix des produits pétroliers			88 000 000 000	88 000 000 000
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>			<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>
Règlement des coûts relatifs à la politique de stabilisation des prix des produits pétroliers à caractère social, notamment le pétrole lampant et le gaz butane			88 000 000 000	88 000 000 000
<b>Total pour le programme</b>			<b>88 000 000 000</b>	<b>88 000 000 000</b>

### JUSTIFICATION PAR TYPE DE DEPENSE

Actions/Titres	LF 2025		
	Dépenses obligatoires	Dépenses sensibles	Autres
Action N° 1 : Soutien des prix des produits pétroliers	88 000 000 000	0	0
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Règlement des coûts relatifs à la politique de stabilisation des prix des produits pétroliers à caractère social, notamment le pétrole lampant et le gaz butane	88 000 000 000	0	0
<b>Total pour le programme</b>	<b>88 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# PROGRAMME : LUTTE CONTRE LA VIE CHERE

# PRESENTATION DU PROGRAMME

## PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme "**Lutte contre la vie chère**" est mis en œuvre par la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC). Il est constitué de crédits évaluatifs.

Le Programme est placé sous la responsabilité du Directeur Général de la Concurrence et de la Consommation qui en est le RPROG.

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **Lutte contre la vie chère** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	1	0	1
Nombre des UO	1	0	1
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (3)	0	0	0

- (4) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

# PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

## PROPOSITIONS BUDGETAIRES

### PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP		
<b>35.563.1: Lutte contre la vie chère</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
Titre 4. Dépenses de transfert	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Total pour le programme Lutte contre la vie chère</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>-</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
Titre 4. Dépenses de transfert	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000

FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)

ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

# JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

## DEPENSES DE PERSONNEL

Ce programme n'admet aucune dépense liée au personnel.

## AUTRES DEPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions/Titres	Déterminants physiques et financiers		Montants	
			LF 2025	
			AE	CP
Action N° 1 : Lutte contre la vie chère			2 000 000 000	2 000 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert			2 000 000 000	2 000 000 000
Subvention à la farine			2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Total pour le programme</b>			<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>

### JUSTIFICATION PAR TYPE DE DEPENSE

Actions/Titres	LF 2025		
	Dépenses obligatoires	Dépenses sensibles	Autres
Action N° 1 : Lutte contre la vie chère		2 000 000 000	0
Titre 4. Dépenses de transfert		2 000 000 000	0
Subvention à la farine		2 000 000 000	0
<b>Total pour le programme</b>		<b>2 000 000 000</b>	<b>0</b>

# PROGRAMME : DETTE AUX AGENTS PUBLICS

# PRESENTATION DU PROGRAMME

## PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme "**Dette aux agents publics**" est mis en œuvre par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP). Il est constitué de crédits évaluatifs.

Le Programme est placé sous la responsabilité du Directeur Général du Budget et des Finances Publiques qui en est le RPROG.

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme **Dette aux agents publics** est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Niveau central	Niveau déconcentré	Total
Nombre des BOP	1	0	1
Nombre des UO	1	0	1
Nombre d'opérateurs	0	0	0
Autres établissements publics (3)	0	0	0

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

# PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

## PROPOSITIONS BUDGETAIRES

### PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP	Montant y compris ADP		
<b>35.565.1 : Dette aux agents de l'Etat</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>-</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>-</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>
Titre 6. Autres dépenses	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000
<b>Total pour le programme Dette aux agents de l'Etat</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>-</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>-</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>
Titre 6. Autres dépenses	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	35 100 000 000	-	35 100 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000

FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)

ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

# JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

## DEPENSES DE PERSONNEL

Ce programme n'admet aucune dépense liée au personnel.

## AUTRES DEPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions/Titres	Déterminants physiques et financiers	Montants	
		LF 2025	
		AE	CP
<b>Action N° 1 : Dette aux agents publics</b>		<b>35 100 000 000</b>	<b>35 100 000 000</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>		<b>35 100 000 000</b>	<b>35 100 000 000</b>
Paiement des rappels des agents de la fonction publique		35 100 000 000	35 100 000 000
<b>Total pour le programme</b>		<b>35 100 000 000</b>	<b>35 100 000 000</b>

### JUSTIFICATION PAR TYPE DE DEPENSE

Actions/Titres	LF 2025		
	Dépenses obligatoires	Dépenses sensibles	Autres
<b>Action N° 1 : Dette aux agents publics</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Paiement des rappels des agents de la fonction publique	35 100 000 000	0	0
<b>Total pour le programme</b>	<b>35 100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>